## CABO VERDE RIBERATRAIL

### Du 26 novembre au 4 decembre 2021

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2021

Version mise à jour le 24 février 2021

### ARTICLE 1. DOMAINE D'APPLICATION

L'agence événementielle Exaequo Communication exploitante et éditrice du site <a href="https://www.exaequovoyages.com">www.exaequovoyages.com</a>, au capital social de 5000€ et de forme juridique SARL, a pour objet l'organisation, la promotion et la commercialisation d'événements sportifs en France et à l'Etranger.

Son siège social est au 85, rue de l'avenir – 14790 VERSON.

Son numéro de TVA intracommunautaire est le FR 18501038467.

Elle est immatriculée au registre des opérateurs de voyage et de séjour sous le numéro IM014180001.

Les présentes Conditions Générales de Ventes (CGV) régissent sans restriction la commercialisation des inscriptions au Cabo Verde Ribeira Trail et sont accessibles depuis le site www.exaequovoyages.com.

Elles sont conclues entre la société Exaequo Communication et toute personne physique ou morale, dénommée ci-après « le Participant ».

Toute commande effectuée sur le site <u>www.exaequovoyages.com</u> implique obligatoirement l'acceptation sans réserve par le Participant des présentes conditions générales de ventes.

Les CGV précisent les conditions d'inscriptions, de paiement, et d'annulation pour les inscriptions au Cabo Verde Ribeira Trail commandées par le Participant qui agit en qualité d'acheteur non professionnel sur le site <a href="https://www.exaequovoyages.com">www.exaequovoyages.com</a>.

Ces CGV s'appliquent pour l'édition 2021 de Cabo Verde Ribeira Trail qui aura lieu du 26 novembre au 4 décembre 2021.

Le Participant déclare avoir pris connaissance des CGV et les avoir acceptées en cochant la case « j'accepte les Conditions générales de Ventes » avant la mise en œuvre de la procédure de commande en ligne.

Ces CGV pouvant faire l'objet de modifications ultérieures.

### ARTICLE 2. CONTENUS DES INSCRIPTIONS

Un nombre maximum de participants est fixé à 40 personnes. Lorsque le nombre maximum de participants sera atteint, toute inscription nouvelle sera refusée mais il peut être possible de s'enregistrer sur une liste d'attente. Les inscriptions seront clôturées au plus tard le 30 septembre précédent l'événement dans la limite des places disponibles.

Un tarif unique est fixé à **1850 euros TTC** par concurrent. La TVA est non applicable selon le Bulletin Officiel des Finances Publiques BOI-TVA-SECT-60-20120912).

Des frais de dossier s'ajoutent au prix de vente à hauteur de 1.5% soit 27.75€.

Plus aucune inscription ne sera possible après le 30 septembre 2021.

### L'inscription comprend :

Les navettes entre l'aéroport et l'hôtel

- Les navettes quotidiennes en bus pour acheminer les participants aux hôtels, aux points de départs et assurer les retours au campement ainsi que pour les excursions touristiques groupées et organisées
- L'hôtellerie en 3\* ou 4\* en chambre twin ou double (huit nuitées pendant l'épreuve)
- La restauration pour tout le séjour et deux déjeuners libres (le 1<sup>er</sup> et le dernier jour à Mindelo)
- Le ravitaillement (eau, fruits etc.) pour les épreuves
- L'inscription à la course (dossard)
- L'encadrement technique pour l'organisation de la course, des activités touristiques
- L'assistance médicale
- La médaille pour tous les concurrents
- Un tee-shirt technique aux couleurs de l'événement pour tous les concurrents
- Les activités touristiques de visite de villages et d'une éventuelle distillerie

À noter que tous les participants devront obligatoirement se soumettre, de préférence au moins 5 jours avant leur arrivée sur le territoire Cap Verdien, à une formalité préalable de préenregistrement sur la plateforme gouvernementale : <a href="www.ease.gov.cv">www.ease.gov.cv</a>. Lors de l'accomplissement de cette démarche le participant devra s'acquitter d'une taxe de sécurité aéroportuaire de 3 400 escudos soit environ 30.83 euros.

### L'inscription ne comprend pas :

- Le vol A /R vers l'aéroport international Césaria Evora avec la taxe aéroportuaire
- Deux déjeuners libres (le 1<sup>er</sup> et le dernier jour à Mindelo)
- L'éventuel nuitée et repas supplémentaire dans le cadre d'une arrivée dès le jeudi
- L'éventuel nuitée et repas supplémentaire dans le cadre d'un retour différé le dimanche

Le vol aérien Paris / Ile de Sao Vicente (aéroport international Césaria Evora) n'étant pas compris dans l'inscription, il est de la responsabilité de chaque participant de s'assurer de la disponibilité des vols avant de procéder à son inscription à Cabo Verde Ribeira Trail. Les participants sont principalement attendus à l'aéroport le vendredi 26 novembre. Toutefois, en cas d'impossibilité de réserver un vol le vendredi 26 novembre, l'organisation accueillera également les participants dès le jeudi 25 novembre et proposera une solution d'hébergement, à la charge du participant.

Le nombre total de participants étant limité, l'organisation retiendra les dossiers suivant les places disponibles et uniquement les candidatures dont le dossier administratif sera complet avant le 30 septembre 2021.

### Inscription en 1 ou 2 deux fois par paiement en ligne sécurisé, avant le 30 septembre 2021 :

- 1er virement / acompte de 527.75 euros, comprenant 27.75 euros de frais de dossier, encaissé au moment de l'inscription;
- 2<sup>nd</sup> virement / solde de 1350 euros avant le 31 octobre 2021.

### ARTICLE 3. MOYENS D'INSCRIPTIONS

Il est possible de s'inscrire de manière individuelle au Cabo Verde Ribeira Trail. L'inscription à cette course sur 5 étapes se déroulant au Cap Vert se fait exclusivement au moyen du formulaire d'inscription officiel en ligne disponible sur Internet via la plateforme NJUKO.

Afin que le Participant connaisse plus en détail la course et le voyage, Exaequo Communication met à sa disposition sur le site <a href="https://www.exaequovoyages.com">www.exaequovoyages.com</a> les caractéristiques des inscriptions proposées à la vente.

L'inscription au Cabo Verde Ribeira Trail est placée sous la responsabilité du Participant. Les photographies et graphismes présentées sur <a href="www.exaequovoyages.com">www.exaequovoyages.com</a> sont uniquement dans le but d'illustrer les produits. Ils ne sont pas contractuels.

Aucune autre forme de transmission ou d'inscription ne sera acceptée pour ces courses.

L'inscription du participant ne sera effective qu'après le paiement du premier acompte des droits d'inscription.

De son côté, le Participant qui s'inscrit doit obligatoirement effectuer les étapes suivantes :

- Remplir la fiche d'identification sur laquelle il indiquera toutes les coordonnées demandées ou donner son identification Participant s'il s'est préalablement inscrit ;
- Valider son inscription après l'avoir vérifiée,
- Effectuer le paiement de l'acompte dans les conditions prévues ;
- Confirmer son inscription et ce premier règlement ;
- Déposer les documents administratifs sur leur dossier.

Dans un second temps, l'organisation enverra un mail pour le règlement du solde au 30 septembre précédent le trail.

La confirmation de la commande vaudra pour signature et acceptation des opérations effectuées.

Les pièces justificatives devront obligatoirement être déposées sur la plateforme avant le 30 septembre à 12h00, à savoir :

- La photocopie du passeport en cours de validité (Durée de validité de 6 mois à l'expiration du visa d'entrée);
- 1 photo d'identité ou portrait (scan d'une photo d'identité, photo par portable, etc.);
- Un certificat médical datant de moins d'un an avant la date de l'épreuve au plus tard (facultatif si Marcheur ou Accompagnateur) de non-contre-indication à la pratique sportive en compétition (mention obligatoire); ou licence sportive compétition
- L'attestation de l'assurance rapatriement ;

En outre, l'organisateur se réserve la possibilité de refuser l'inscription de toute personne, à motif légitime. En cas de refus de l'inscription, toute demande de dommages-intérêts outre le remboursement des frais d'inscription est exclue.

L'organisateur se réserve le droit de disqualifier un participant et/ou de l'exclure de la compétition si celui-ci a sciemment communiqué des informations inexactes le concernant au moment de l'inscription.

Chaque inscription est strictement personnelle et nominative. Chaque inscription fait l'objet de l'attribution d'un numéro de dossard strictement personnel et non transférable à une tierce personne.

Toute cession ou transmission du dossard à un tiers est interdite. Toute infraction à cette interdiction entraîne la disqualification du participant.

### ARTICLE 4. RECAPITULATIF D'INSCRIPTION ET JUSTIFICATIF DE PAIEMENT

Un récapitulatif d'inscription et un justificatif de paiement sera envoyé à chaque nouvelle inscription, faisant preuve d'inscription.

### ARTICLE 5. ANNULATIONS

Les annulations de réservation et demandes de remboursement devront être effectuées par lettre recommandée à :

Exaequo Communication 85, rue de l'avenir 14790 VERSON

### Les barèmes de remboursement sont les suivants :

- > 100€ seront retenus pour frais de dossier en cas de désistement avant le 30/09/2021 à minuit
- ➤ 10% de la totalité des droits seront retenus en cas de désistement entre le 1<sup>er</sup>/10/2021 et le 31/10/2021 à minuit soit 185 €
- 30% de la totalité des droits seront retenus en cas de désistement entre le 1<sup>er</sup>/11/2021 et le 30/11/2021 à minuit soit 555€
- ➢ Passée la date du 1er/11/2021 à minuit, aucune demande de remboursement ne sera acceptée

Ces frais correspondent aux acomptes engagés par Exaequo Communication pour la préparation de l'événement.

Pour les personnes ayant un emploi du temps professionnel instable; pour les participants particulièrement sujettes aux blessures; et plus généralement en prévision de toutes autres raisons qui pourraient contraindre le participant à annuler sa participation à cet événement, nous recommandons vivement à chaque concurrent de souscrire à une assurance annulation à titre personnel auprès d'un assureur de son choix.

En cas d'annulation de l'épreuve pour raison de force majeure **par Exaequo Communication**, notamment si les conséquences de la crise sanitaire lié au covid-19 ne permettrait pas l'organisation de l'événement dans des conditions de sécurité satisfaisantes, le montant de l'inscription sera intégralement remboursé.

Le transport aérien n'étant pas inclus dans le prix du voyage **Exaequo Communication** ne pourra être tenu comme responsable des vols et plans de vols de la compagnie aérienne TAP Portugal. Exaequo Communication n'interviendra à aucun moment dans la relation contractuelle entre le participant et la compagnie aérienne. Par conséquent aucun remboursement ne pourra être demandé à l'organisateur sur ce point.

### ARTICLE 6. DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la loi 78-17 du 6 Janvier 1978, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandées au Participant sont nécessaires au traitement de sa commande et sont destinées à usage interne d'Exaequo Communication pour l'organisation du Cabo Verde Ribeira Trail.

Le Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression sur les données personnelles le concernant et d'opposition en contactant l'organisation par mail à contact@exaequovoyages.com.

Aucune information personnelle n'est collectée à l'insu du Participant. Toutes les informations personnelles que le site <u>www.exaequovoyages.com</u> reçoit sont celles que le Participant lui a communiquées, lors de son interaction avec le site <u>www.exaequovoyages.com</u>.

Ce traitement automatisé permet à l'organisation de lutter contre la fraude à la carte bancaire. Le site <a href="https://www.exaequovoyages.com">www.exaequovoyages.com</a> est amené à demander des documents supplémentaires au Participant. Dans l'hypothèse où le Participant refuserait de communiquer ces documents ou renseignements, Exaequo Communication annulera son inscription sans remboursement de l'acompte d'inscription.

La survenance d'un impayé au motif d'une autorisation frauduleuse d'une carte bancaire et les déclarations irrégulières ou mensongères du Participant entraîneront l'inscription des coordonnées en rapport avec la commande associée à cet impayé au sein d'un fichier incident de paiement géré par le site www.exaequovoyages.com.

### ARTICLE 7. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les éléments du site <u>www.exaequovoyages.com</u> exploité par la boutique en ligne d'Exaequo Communication sont et restent la propriété intellectuelle exclusive d'Exaequo Communication.

En aucun cas, le Participant ou tout autre personne n'est autorisé à reproduire, rediffuser, exploiter ou utiliser à aucun que ce soit, même partiellement, des éléments du site <a href="www.exaequovoyages.com">www.exaequovoyages.com</a>.

Les dénominations sociales et signes distinctifs de produits sur le site <u>www.exaequovoyages.com</u> sont protégés au titre du droit des marques. Toute reproduction ou représentation de tout ou partie de ces éléments est strictement interdite.

### ARTICLE 8. DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Le présent contrat est régi par le droit français. La version française des conditions générales de vente prévaudra.

En cas de litige, le Participant s'adressera en premier lieu et en priorité à la société Exaequo Communication pour obtenir une solution amiable.

### ARTICLE 9. CONTACT

### **EXAEQUO COMMUNICATION**

85, rue de l'avenir 14790 VERSON

Renseignements & Inscriptions
www.exaequovoyages.com
contact@exaequovoyages.com

Numéro de Téléphone unique : 02 31 53 94 17